

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 31 mars 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 31^e jour du mois de mars 2025, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin et Jean-François Paradis. Est absent monsieur le conseiller Vincent Guillot. La directrice générale et greffière-trésorière, le greffier-trésorier adjoint ainsi que le directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Règlement numéro 2025-1205 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux*
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-1206 *fixant la rémunération du personnel électoral*
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2025-1207 *décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 8 000 000 \$*
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-1208 *décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et prévoyant la délégation du pouvoir de dépenser*
5. Appel d'offres public TP-2025-15 – Acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus avec équipements – Rejet de soumission
6. Octroi de contrat – Étude géotechnique et de caractérisation environnementale phase I et II – Réfection rue Bourbeau
7. Période de questions
 - 7.1 Membres du conseil
 - 7.2 Public
8. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du *Code municipal*.

2025-03-071

1. **Adoption du Règlement numéro 2025-1205 modifiant le Règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le *Règlement numéro 2017-1035 relatif à la tarification de différents services municipaux* afin de remplacer la section I) LOCATION D'ÉQUIPEMENTS de l'annexe 5;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mars 2025, ainsi que d'un avis de motion donné par madame la conseillère Lynne Colquhoun lors de la même séance :

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le Règlement numéro 2025-1205 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2025-03-072

2. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-1206 fixant la rémunération du personnel électoral**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2025-1206 *fixant la rémunération du personnel électoral*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2025-03-073

3. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2025-1207 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 8 000 000 \$**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement d'emprunt numéro 2025-1207 *décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 8 000 000 \$*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2025-03-074

4. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-1208 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et prévoyant la délégation du pouvoir de dépenser**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2025-1208 *décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et prévoyant la délégation du pouvoir de dépenser*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2025-03-075

5. **Appel d'offres public TP-2025-15 – Acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus avec équipements – Rejet de soumission**

Considérant que le processus d'appel d'offres public TP-2025-15 - Acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus avec équipements s'est terminé le 20 mars à 11h;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue, soit celle provenant de Toromont CAT inc. (division d'industries Toromont Ltée);

Considérant l'analyse de la conformité de la soumission reçue;

Considérant que la soumission s'avère non conforme, ce qui entraîne automatiquement le rejet de celle-ci;

Considérant la clause 2.21 de l'appel d'offres qui stipule que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et qu'elle décline toute responsabilité l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de déclarer non conforme et de rejeter la soumission provenant de Toromont CAT inc. (division d'industries Toromont Ltée) et d'annuler le projet *Acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus avec équipements*.

2025-03-076

6. **Octroi de contrat – Étude géotechnique et de caractérisation environnementale phase I et II – Réfection rue Bourbeau**

Considérant le projet de réfection de la rue Bourbeau;

Considérant que la Municipalité doit octroyer un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale phase I et II;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084* ;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

Considérant la demande de prix effectuée par le greffier-trésorier adjoint;

Considérant l'offre de prix reçue d'Englobe Corp.;

Considérant la recommandation du greffier-trésorier adjoint ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la réalisation de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale phase I et II pour la réfection de la rue Bourbeau à la firme Englobe Corp. pour un montant estimé à 40 154,75 \$, plus les taxes, et ce, selon les prix au bordereau.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2024-1175*.

7. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 20 h 04 et s'est terminée à 20 h 04.

2025-03-077

8. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 04.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».